

## Appel à rassemblement

# Appel à mobilisation

Notre association nationale l'ANDEVA sollicite son réseau d'associations pour

**UN RASSEMBLEMENT LE 24 MAI 2012 à PARTIR DE 13 h00  
Sur la Place d'Armes de DOUAI**

**POURQUOI DOUAI ?** Souvenez – vous :

- **Le 27 octobre 2011, vingt sept victimes** de l'amiante ont été condamnées à restituer une partie des indemnités acquises en toute légalité 3 années plus tôt.
- **Le 1<sup>er</sup> mars, c'est 9 anciens** salariés ou leurs ayants droit qui ont été victimes de l'acharnement judiciaire orchestré par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.
- **La cour d'appel de PARIS**, contrairement à d'autres Cours d'appel a emprunté la même voie.

A plusieurs reprises l'ANDEVA et la FNATH ont saisi Monsieur Xavier Bertrand ministre du travail et de la santé représentant de la tutelle du FIVA et Monsieur Sarkozy lui-même président de la république. L'un et l'autre se sont abrités sur le respect des décisions de justice et ne proposent qu'un règlement au cas par cas. Tout en précisant que nous sommes pour une justice indépendante, nous sommes révoltés par ce manque de volonté politique méprisant pour les victimes déjà lourdement frappées.

**Les signatures de la motion proposée par le groupe amiante de l'assemblée nationale, de 412 de députés et sénateurs de toutes sensibilités politiques réclamant l'annulation de cette dette, n'ont pas eu davantage d'écho.**

**Le 24 mai, 37 nouveaux cas seront auditionnés devant la Cour d'appel de Douai avec les mêmes menaces de conclusions que celles rendues le 27 octobre 2011 et le 1<sup>er</sup> mars 2012.** La direction du FIVA n'hésite pas dans sa stratégie judiciaire à faire apparaître les victimes mais aussi leurs défenseurs, les associations et leurs avocats pour des tricheurs.

**Le feuilleton judiciaire en cours dépasse les « victimes de Douai ».** C'est une bataille d'intimidation à l'encontre de toutes les victimes de l'amiante, afin de les décourager de faire appel. Ce qui laisserait les mains plus libres aux gestionnaires du FIVA. Le sujet de ce jour n'occulte nullement le fonctionnement (retards chroniques et illégaux) de l'organisme public dont la mission première demeure l'aide aux victimes.

***Est-ce que dans notre pays qui voudrait distinguer les vrais des autres travailleurs, qui voudrait distinguer les exposés, nous allons continuer à distinguer les victimes de l'amiante ?***